



## Mon fils retourner chez son père

Par **monkaya**, le **02/10/2008** à **09:12**

bonjour

je suis divorcée depuis avril 2006 et j'ai la garde de mon fils de 14 ans, la résidence étant fixée chez la maman

mon ex mari réside à 150 kms de chez moi, donc dans un autre département

mon fils veut aller au collège dans le village de mon ex mari, en revenant les week-end et les vacances scolaires chez moi

je ne m'y oppose pas car sur le jugement de divorce, le droit de visite est libre

mon souci est de savoir si je peux garder mon fils, avec moi pour la sécurité sociale et pour la CAF

doit-on changer la résidence de l'enfant?

je vous remercie de me répondre

cordialement

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **10:19**

bonjour, j'ai un peu de mal à vous comprendre, qu'est-ce que vous souhaitez concrètement : que votre ex mari bénéficie d'une [fluo]garde partagée ou résidence[/fluo] [fluo]alternée[/fluo] à ne pas confondre avec la résidence exclusive de votre enfant de 14 ans fixée chez vous et un droit de visite et d'hébergement au profit de votre ex mari.

Si votre ex mari obtient officiellement la résidence alternée, il aura également droit à la moitié des aides de la CAF, une réduction de la pension alimentaire qu'il vous verse, si il obtient [fluo]la garde exclusive[/fluo] de votre enfant de 14 ans qui pourra être entendu par le juge aux affaires familiales, vous ne disposerez plus que d'un droit de visite et d'hébergement, plus

d'aide de la caf, plus de pension alimentaire, cordialement

Par **monkaya**, le **02/10/2008** à **13:48**

je desire savoir si je peux laisser mon fils aller a l'ecole dans le village de mon exmari sans changer quoi que ce soit au niveau juridique, donc sans passer devant le juge  
je precise que mon ex mari est d'accord pour tout et qu'il n'y a pas de pension alimentaire ,et que mon fils serait chez moi le week end et les vacances scolaires  
sommes nous dans la légalité?  
merci pour toute votre attention  
Mme Gout

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **14:04**

re-bonjour, tant que vous pouvez avec votre ex faire les choses en parfaite entente il n'y a pas de problème, mais rédiger quand meme par écrit votre arrangement on ne sait jamais, bon après midi à vous

Par **monkaya**, le **03/10/2008** à **08:26**

bonjour  
je vous remercie pour votre reponse et votre rapidité  
je vous souhaite un bon week end  
Mme Gout